

Gestion des résidents

- faire garder la chambre au résident malade jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes (repas en chambre, arrêt des activités), dans la mesure du possible ;
- sensibiliser tous les résidents et les aider à pratiquer une **hygiène des mains**,
 - o lors des soins,
 - o avant les repas : lorsque les résidents sont à table, **leur faire frictionner les mains avec le produit hydro alcoolique**
 - o proposer chaque fois que possible l'application du produit hydro alcoolique
- suspendre temporairement pendant l'épisode de cas groupés, les activités de groupe (animations...)

Transferts dans d'autres établissements, consultations...

- suspendre, autant que possible, jusque au moins 48 heures après la fin des symptômes, les transferts de résidents des unités de soins affectées vers d'autres établissements durant l'épisode de cas groupés, sauf si le transfert est médicalement justifié. Dans le cas où il y a transfert, aviser l'établissement receveur de l'épisode de cas groupés de GEA car les résidents malades peuvent y introduire l'agent infectieux responsable de l'épidémie
- informer le service qui accueille le patient ;
- inscrire l'information dans le dossier du résident transféré ;

Gestion des visiteurs

PREVENIR

- Prévenir oralement chaque fois que possible les visiteurs que plusieurs cas de gastro entérite sont recensés dans l'établissement
- Apposer l'affiche spécifique sur l'ascenseur, la porte des escaliers, les portes d'entrée des unités protégées

METTRE A DISPOSITION LES PRODUITS HYDRO ALCOOLIQUES

- Disposer les produits hydro alcooliques à chaque sortie d'ascenseur, portes d'entrée et de sortie des unités protégées, portes des escaliers

<p>Nom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Visa :</p>	<p>Rédacteur Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p>Validation Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p>Conformité à la gestion qualité Audrey TINNES, Chargée Qualité</p>
---	--	---	--